

La « construction » européenne : ce miroir aux alouettes (3eme partie)

Distribué le 20 Aout 2008

Par Jacques Nikonoff Le 24 mars 2007

III.- Une partie de la gauche européenne croit aux Etats-Unis d'Europe sur des bases généreuses mais parfaitement démagogiques

Je ne vais pas remonter à Saint-Simon ou à Victor Hugo et à son discours au Congrès de la paix du 21 août 1849, un an après la révolution de 1848, où il évoque les « Etats-Unis d'Europe ». Je partirais de 1930 quand Aristide Briand, co-fondateur avec Jean Jaurès du parti socialiste français, rédacteur du rapport sur le projet de loi établissant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ministre des Affaires étrangères, propose à 27 pays européens (URSS exceptée) de créer un lien fédéral : l' « Union fédérale européenne ». Ce projet devait favoriser les positions de la France en Europe, étant dirigé contre l'influence prépondérante de l'Angleterre et aussi des Etats-Unis qui conquéraient des positions toujours nouvelles sur les marchés étrangers. Il a été rejeté en France comme à l'étranger. Mais c'est en Allemagne de l'ouest que l'on se mit à propager, immédiatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'idée de l'union économique et politique des pays d'Europe occidentale. En été 1945, dès que les autorités d'occupation eurent commencé à fonctionner en Allemagne, le peuple allemand fut autorisé à fonder des partis politiques. La CDU fut fondée dans la zone britannique et l'Union chrétienne sociale (CSU) dans la zone américaine en Bavière. Dès la première déclaration de la CDU on pouvait lire : « L'Allemagne ne peut pour le moment mener qu'une politique extérieure limitée. Son but doit être de participer sur un pied d'égalité à la coopération pacifique des peuples, à l'union des nations ». Il s'agissait clairement d'utiliser toutes les opportunités de construction européenne comme d'un marchepied pour la restauration de la puissance allemande. Pour la CSU : « nous sommes en faveur d'une Confédération européenne pour préserver et développer en commun la culture chrétienne occidentale, aucun pays d'Europe ne peut exister isolément. Nous préconisons la création d'une union européenne économique et monétaire. Nous exigeons la suppression des frontières douanières entre les Etats d'Europe ». Observons au passage que le mythe de la prétendue impossibilité du célibat politique en Europe existait bien avant la mondialisation ! Quant aux socialistes, ils tenaient les 24 et 25 avril 1948 une Conférence internationale des partis socialistes européens. Ils y décidaient que « c'est dans le cadre des Etats-Unis de l'Europe libre, considérés comme une étape vers l'unification du monde, que peuvent le mieux être atteints dans la paix les objectifs économiques, sociaux, politiques et culturels des travailleurs de ces pays ». Sur le plan politique en France, les choses sont désormais claires : reniement progressif des gaullistes ; enthousiasme sans cesse répété des démocrates-chrétiens ; opposition constante des communistes ; double langage des sociaux-démocrates qui font dorénavant de la construction européenne un substitut au socialisme auquel ils ont renoncé. Cette stratification politique française s'observe lors des 3 référendums qui ont concerné l'Europe.

1.- Les Français ont été consultés par référendum le 23 avril 1972 sur l'élargissement de la CEE au Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège.

Les Norvégiens diront « non » et depuis ce temps ne font pas partie de l'Union européenne. Ils ne s'en portent d'ailleurs pas trop mal, et même mieux que la plupart des pays membres, particulièrement de ceux faisant partie de la zone euro. En France, il y a 40 % d'abstentions, 7 % de blancs, 67,7 % de « oui ». Le « oui » obtient 10 850 000 voix et le « non » 5 millions.

- ▶ Ont appelé à voter « oui » : le Centre démocrate de Jean Lecanuet (CD), le Centre démocratie et progrès de René Pleven, Jacques Duhamel et Joseph Fontanet (CDP), l'UDR de Jacques Chirac, les Républicains indépendants de Giscard d'Estaing (RI).
- ▶ Ont appelé à voter « non » : le PCF et l'Association pour la fidélité à la mémoire du général de Gaulle (Pierre Lefranc).
- ▶ Le Parti socialiste s'est abstenu.

2.- Le 20 septembre 1992 les Français étaient appelés à se prononcer par référendum sur le traité de Maastricht.

Il est approuvé à une majorité de 51 %. Le « oui » obtient 13 100 000 voix et le « non » 12 600 000.

- ▶ Ont appelé à voter « oui » : le PS, le PRG, l'UDF, Jacques Chirac, Alain Juppé, Édouard Balladur du RPR.
- ▶ Ont appelé à voter « non » : le PCF, Jean-Pierre Chevènement (PS), Philippe Séguin, Charles Pasqua (RPR), Philippe de Villiers (UDF), le FN.
- ▶ Le RPR n'a pas donné de consigne de vote.

3.- Le 29 mai 2005, les Français étaient appelé par référendum à se prononcer sur le projet de Constitution européenne.

Une majorité de français, 55 %, répondent « non » (15 450 000 voix, et 12 800 000 pour le « oui »).

- ▶ Ont appelé à voter « oui » : le PS, les Verts, le PRG, l'UDF, l'UMP.
- ▶ Ont appelé à voter « non » : l'extrême gauche (PT, LCR, LO), le PCF, des Verts minoritaires, le MDC, le FN, le MPF, Laurent Fabius, Jean-Luc Mélenchon, Henri Emmanuelli, Marc Dolez (PS minoritaires), Émile Zuccarelli (PRG minoritaires).

Au total :

Au nom de l'Europe, la construction de l'Europe a organisé la division de l'Europe ; au nom de la paix, elle s'est érigée en bloc militaire contre une autre partie de l'Europe. La mystique de l'Union européenne, nourrie par l'horreur de deux guerres mondiales, est retombée : les peuples européens sont aujourd'hui profondément pacifiques. Aucune guerre ne saurait plus éclater entre les grands pays européens sur un continent que les rêves d'hégémonie ont déserté depuis plus d'un demi-siècle. Ce n'est pas l'Union européenne qui a permis la paix, mais c'est la paix, obtenue par la victoire sur le nazisme, qui a permis l'Union européenne. Faire aujourd'hui de l'Europe un rempart contre la guerre, comme nous l'entendons tous les jours, relève d'une propagande grossière, même si nous ne sommes pas à l'abri de conflits ethniques, voire tribaux, ou d'affrontements intercommunautaires sur notre continent. Ces risques réels nous font d'ailleurs mieux apprécier les vertus de la nation républicaine. L'Europe dont on nous parle n'est pas l'Europe mais une partie de l'Europe. Bien sûr elle réalise des coopérations techniques et économiques, mais c'est entre oligarchies. Elle a organisé les marchés, mais c'est en fonction d'énormes intérêts privés. Son ressort est la recherche du profit privé, pas l'intérêt des nations et des travailleurs. Le Marché commun n'a apporté aucune satisfaction aux travailleurs. L'intégration européenne est une intégration capitaliste. Elle se traduit donc, inévitablement, par la mainmise des groupes capitalistes et notamment des plus forts, ceux des USA. Dès sa naissance, cette « construction » européenne était à dominante atlantiste. Les Etats-Unis d'Europe sont en réalité l'Europe des Etats-Unis.

La CECA en 1951 et le traité de Rome en 1957 portaient déjà clairement le fanatisme du marché

Schuman propose un plan pour l'Europe

Le ministre des Affaires étrangères Robert Schuman, dans une déclaration faite le 9 mai 1950, lance l'idée d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Ce plan renforce le rapprochement franco-allemand et les bases de l'Union européenne qui avait été établies précédemment. Malgré le refus de l'Angleterre, la CECA sera mise en place lors du traité de Paris le 18 avril 1951. Schuman sera surnommé « le père de l'Europe » et le 9 mai deviendra le « Jour de l'Europe ». ? Ce plan est le fruit du travail secret d'une équipe restreinte de 9 technocrates (Jean Monnet, Etienne Hirsch, Pierre Uri, etc.), tous aussi attachés à la « solidarité atlantique » et à la « défense du monde libre » qu'à l'idée européenne, et dépourvus de tout mandat du parlement ou du gouvernement. Même le président du Conseil, Georges Bidault, n'était pas au courant, et pourtant son gouvernement adopte la Déclaration le 9 mai. Jean Monnet, dans ses mémoires, appelle cette équipe les « conjurés ». Le secret fut total, à l'exception de Dean Acheson, le secrétaire d'Etat américain, qui fut consulté la veille... Dans cette façon de faire, qu'on appellera la méthode Monnet, reprise ensuite par Jacques Delors, figurent trois ingrédients principaux :

- ▶ D'abord une vision stratégique du « détour » (l'union politique par l'économie ou ultérieurement par la monnaie).

► Ensuite l'idée d'un intérêt général européen distinct des intérêts nationaux dont la définition n'appartiendra pas seulement aux gouvernements mais à une institution originale : la Commission européenne conçue comme un catalyseur de cet intérêt européen commun, grâce en particulier à son monopole de la proposition.

► Enfin la règle du vote à la majorité, à l'intérieur du Conseil.

La méthode Monnet permet de progresser de biais, de l'économie à la monnaie, puis de celle-ci à une union politique fédérale, en court-circuitant le débat démocratique. L'autre méthode, celle de la coopération intergouvernementale, implique l'unanimité et débouche soit sur le plus petit dénominateur commun, soit sur une Europe à géométrie variable. C'est celle qu'il faut promouvoir.

La création de la CECA

La CECA rassemble six États fondateurs (Belgique, République fédérale d'Allemagne, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas). Ils signent le traité de Paris qui a pour but de faciliter le rapprochement politique des Six en instituant un marché commun du charbon et de l'acier et en éliminant entre eux les entraves à la libre circulation de ces marchandises. Il entrera en vigueur le 23 juillet 1952. L'objectif proclamé est d'assurer « l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne ». La CECA possède déjà des organismes internationaux supranationaux : une Haute Autorité, un Conseil Consultatif, un Conseil des Ministres, une Assemblée parlementaire et une Cour de justice. L'Angleterre refusa de participer à cette union pour maintenir le régime préférentiel sur les marchés impériaux, au sein du bloc sterling. A l'égard des pays tiers, la CECA pratique une politique commune qui dépend de la conjoncture économique. Elle ne prévoyait pas la circulation libre et illimitée des marchandises de tous les pays et à tous moments. C'est ainsi que de 1954 à 1964, les Etats-Unis, l'Angleterre et le Japon ne parviendront pas à augmenter leurs exportations d'acier vers les pays de la CECA (2 millions de tonnes, alors que les trusts de l'acier des Six augmentaient leurs ventes globales entre eux de 10 millions de tonnes).

Ouverture de la Conférence de Messine

Les ministres des Affaires étrangères des six Etats membres de la CECA se réunissent à Messine le 1er juin 1955 afin de relancer la construction européenne afin de ne pas rester sur l'échec de la Communauté européenne de défense (CED). Ils envisagent d'unifier leurs économies nationales respectives au sein d'un même marché. De cette conférence vont naître deux traités, l'un créant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et l'autre la Communauté économique européenne (CEE). Ces deux textes seront signés à Rome par les Six, le 25 mars 1957.

Signature du traité de Rome

Les six États membres de la CECA décident donc le 25 mars 1957 de construire une Communauté économique européenne sur la base d'un marché commun plus large, couvrant toute une gamme de biens et de services. Les droits de douane industriels sont totalement éliminés le 1er juillet 1968 et les politiques communes, principalement la politique agricole et la politique commerciale, seront mises en place durant la décennie qui suivra. La CEE devait aboutir à la création d'un marché commun, fondé sur les quatre libertés de circulation des marchandises, des personnes, des capitaux et des services, et conduire au rapprochement progressif des politiques économiques.

Il est prévu que la CEE soit régie par plusieurs institutions : la Commission, qui veille au respect du traité et tient un rôle d'exécution ; le Conseil des ministres, rassemblant, selon les sujets, les ministres des Etats membres ; l'Assemblée et la Cour de justice, qui sont également chargées de la CECA et de l'Euratom. Le traité de Rome entrera en vigueur le 1er janvier 1958. ? Toutes ces institutions et leur activité sont antidémocratiques et au service des milieux d'affaires européens. Elles sont aux mains d'un appareil entièrement technocratique. Par delà les justifications idéologiques ou rhétoriques qu'on a prétendu lui donner, le Marché commun a été créé par les monopoles et pour les monopoles. Il n'a jamais été le cadre « neutre » que certains affirmaient.

Il visait à :

► la division internationale du travail ;
► évincer la concurrence des pays tiers grâce à un système de protectionnisme collectif ;
► créer une zone économique privilégiée pour les monopoles des Six en « association » avec des pays peu développés (Grèce et Turquie) et 18 pays africains (francophones). L'objectif était de maintenir ces pays dans la sphère d'influence des Six, de faciliter la monopolisation de leurs marchés, d'évincer de ces marchés les concurrents extérieurs. Tout cela n'a rien à voir avec le rêve idéaliste et démagogique de l'« abolition des frontières ». Il était question au contraire d'ériger de nouvelles barrières économiques : tarif douanier commun discriminatoire notamment avec les pays de l'Europe de l'Est. Bloc d'Etats capitalistes, le Marché commun était un instrument de lutte contre les pays socialistes, quelque soit l'opinion que l'on porte sur les régimes politiques de ces pays. Pour les Etats-Unis, c'était la base économique de l'OTAN. C'est tellement vrai que lorsqu'on discuta en 1962 de l'adhésion éventuelle de la Suède et de la Suisse au Marché commun, on leur dit que c'était impossible car ces pays étaient « neutres » !

L'élargissement de la CEE

Le premier élargissement fait passer les Communautés de six à neuf membres en 1973 en intégrant l'Irlande, le Royaume-Uni, le Danemark. Il s'accompagne de la mise en œuvre de nouvelles politiques sociale, environnementale, régionale avec la création du Fonds européen de développement régional (FEDER). L'élargissement n'a nullement pour objectif de constituer une « troisième force » entre le bloc soviétique et les Etats-Unis, mais, pour des raisons économiques, politiques et stratégiques, de consolider la composante européenne du bloc atlantique. Pour les monopoles les frontières sont devenues trop étroites. Les autres élargissements, méditerranéens cette fois-ci, seront une sorte de redéploiement Nord-Sud à l'intérieur de l'Europe géographique dans des pays où le coût de la main d'œuvre est très avantageux, sur le plan industriel et agricole...

Le démantèlement des protections

L'union douanière était le moyen le plus immédiat de l'intégration. Elle supposait l'abaissement progressif des barrières douanières et la suppression des contingentements. A cette époque les droits de douane dans de nombreuses branches étaient tels qu'ils assuraient en général un abri suffisant face à la concurrence étrangère. C'était particulièrement vrai pour la France : les automobiles allemandes ou italiennes devaient payer 30 % de droits de douane à l'entrée en France, pour les vins, ce droit s'élevait jusqu'à 40 %, pour les appareils photo à 25 %, pour les tissus entre 10 et 25 %, etc. Des contingentements, en outre, limitaient la pénétration étrangère sur le marché national. Dans de nombreux cas, les importations ne pouvaient excéder 1 % de la production nationale. Tout cela était gênant pour l'expansion du capital. Le 1er janvier 1959, un premier abaissement de 10 % des droits de douane intervenait entre les Six, tandis que les contingentements étaient relevés à 3 % de la production nationale de chaque pays. Le grand capital n'eut de cesse d'accélérer l'ouverture des frontières, notamment par l'élargissement de l'Union européenne...

Source <http://www.m-pep.org/spip.php?article246>